

Organe consultatif rattaché directement au ministre chargé du tourisme, le Conseil National du Tourisme a pour vocation de rassembler les acteurs économiques et sociaux de ce secteur, ainsi que des représentants de consommateurs et d'usagers.

Ses missions :

Le Conseil National du Tourisme a un rôle de réflexion, de conseil, d'échange et de concertation :

- il apporte son concours à la **définition de la politique de l'Etat dans le domaine du tourisme**, le ministre peut le saisir pour avis sur toutes les questions concernant le tourisme ;
- il émet, à son initiative, **des avis, des rapports et des recommandations** portant sur tout domaine intéressant le secteur du tourisme ;
- il peut être consulté dans le domaine de sa compétence par les administrations sur **les projets de textes législatifs et réglementaires** ayant une incidence sur le tourisme.
- il exerce une mission de **veille et de prospective**.
- Il est **informé** des projets de programmes nationaux en matière d'ingénierie et de promotion du tourisme français à l'étranger.

Un comité permanent restreint de 20 membres émet les avis tandis que quatre sections thématiques (Économie touristique, Solidarités et politiques sociales, Politiques territoriales et développement durable, Questions européennes et internationales) mettent en œuvre le programme de travail.

Sources : www.tourisme.gouv.fr/fr/z1/ministere_delegue/conseil_national_tourisme/missions.jsp
Dossier de veille sectorielle : Conseil national du tourisme, 2009. <http://www.veilleinfotourisme.fr/>
Code du Tourisme Article D122-5 à 17

Bon à savoir :

Dans le cadre de sa mission de veille et de prospective, le Conseil National du Tourisme réalise un certain nombre de publications sur des questions concrètes comme :

- [L'impact du développement du camping-car](#)
- [Comment résoudre la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de l'hôtellerie restauration ?](#)
- [Quel avenir pour l'hôtellerie indépendante ? \(actualisation des travaux de 2004\)](#)
- [Les bénéficiaires du chèque vacances](#)
- [Les classes de découvertes](#)
- [Les séjours linguistiques](#)
- [Le tourisme 365 jours par an en montagne](#)
- [Impact des vols low cost sur le développement touristique des territoires](#)
- [Événementiel culturel et sportif et développement touristique](#)

Les publications (ouvrages et rapports) du Conseil National du Tourisme sont consultables sur les sites Internet du [Ministère](#), [veille info tourisme](#), [la documentation française](#).



Contacts et liens utiles

Conseil National du Tourisme
23, place de Catalogne
75014 PARIS
Tél. : 01.70.39.95.00
<http://www.tourisme.gouv.fr>